

Les risques et leur incidence sur vos placements

Tous les placements comportent un certain degré de risque. Tous les produits de placement, comme les actions, les obligations, les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse, peuvent perdre une partie ou la totalité de leur valeur advenant une mauvaise conjoncture du marché. Il importe donc de comprendre les différents types de risque qui peuvent influencer sur le rendement de vos placements avant de déterminer votre stratégie de placement et de la mettre en œuvre.



Types de risque

Il y a différents types de risque. En voici quelques-uns :

- **Risque de marché** – Le risque que vos placements souffrent d'une baisse généralisée du marché par suite d'un changement dans les conditions économiques au pays ou à l'échelle internationale. Ces changements qui touchent l'ensemble d'un marché peuvent être impossibles à prévoir pour qui que ce soit.
- **Risque de liquidité** – Le risque qu'un produit de placement en particulier ne puisse être négocié assez rapidement sur le marché pour éviter une perte (ou pour réaliser le profit attendu).
- **Risque d'inflation** – Le risque que la valeur de votre portefeuille n'augmente pas suffisamment pour suivre le taux d'inflation.
- **Risque inhérent au produit** – Le risque qui est associé à une catégorie de produits en particulier. Par exemple, les actions sont généralement plus risquées que les obligations.
- **Risque commercial (ou risque d'entreprise)** – Le risque qui est associé aux activités de l'entreprise ayant émis le produit de placement; par exemple, des problèmes de main-d'œuvre ou la concurrence, qui peuvent influencer sur la rentabilité et la valeur de l'entreprise.
- **Risque de change** – Le risque que les placements étrangers libellés en monnaie étrangère soient touchés de manière défavorable par les fluctuations des taux de change.

Quel degré de risque êtes-vous disposé à assumer – et capable d'assumer?

Il y a deux grands facteurs à prendre en considération lorsque vous soupesez les risques : **votre disposition à accepter les risques** et **votre capacité financière d'absorber les pertes** . La tolérance au risque, ou l'appétence au risque, correspond au point d'équilibre entre les deux.

En général, les investisseurs qui ne sont pas disposés à assumer des risques, ou qui n'ont pas les moyens d'en assumer, sont moins susceptibles d'obtenir des rendements élevés de leurs placements, mais plus susceptibles de préserver la valeur de leur mise de fonds.

Les investisseurs qui sont disposés à assumer plus de risques

ont la possibilité d'obtenir de meilleurs rendements, mais les risques de perte sont plus grands aussi.

Par exemple, les obligations d'épargne du Canada (OEC) sont des placements à faible risque, mais leur rendement est également faible. En revanche, un placement dans des actions comporte un risque plus élevé, mais aussi un potentiel de rendement plus élevé.

Au bout du compte, il y a toujours la possibilité de perdre une partie ou la totalité de votre placement dans certains produits. Chaque produit ou stratégie de placement comporte sa part de risques, et votre conseiller (si vous avez un) doit en discuter avec vous.

Vous sentez-vous à l'aise avec les risques liés aux placements?

Posez-vous les questions suivantes pour évaluer votre tolérance au risque et pour déterminer si vous avez les moyens de subir une perte financière.

- À quel moment aurai-je besoin de ces fonds?
- Ai-je mis suffisamment d'argent de côté pour les urgences et pour rembourser mes dettes?
- Mon emploi est-il sûr?
- Puis-je tolérer des placements dont le rendement est imprévisible ou dont la valeur peut fluctuer brusquement?
- Quelle serait ma réaction advenant une baisse de valeurs de mes placements?
- Quelle baisse de valeur suis-je à même d'accepter?

Votre tolérance au risque est l'un des principaux sujets dont votre conseiller doit discuter avec vous en vertu des règles de l'OCRCVM. Les conseillers sont tenus de recueillir cette information, de même que d'autres renseignements financiers à votre sujet, de façon à pouvoir vous recommander des produits et des stratégies qui vous conviennent.

Comment gérer les risques?

En matière de placement, il est impossible d'éliminer les risques. Par contre, il existe deux stratégies de placement élémentaires qui peuvent vous aider à gérer et à limiter les risques associés à un placement en particulier ou au marché dans son ensemble.

La répartition des actifs : En incluant différentes catégories d'actifs dans votre portefeuille (par exemple, des actions, des obligations et des liquidités), vous augmentez les probabilités que certains de vos placements augmentent de valeur même si d'autres placements font du surplace ou perdent de la valeur. Autrement dit, vous diminuez les risques de perte majeure pouvant résulter d'une trop grande concentration dans une catégorie d'actifs donnée.

La diversification : Lorsque vous diversifiez, vous divisez les sommes que vous affectez à une catégorie d'actifs donnée (par exemple, les actions) entre divers types de placements appartenant à cette catégorie. La diversification repose sur la « variété » des placements. En bref, vous ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier.

Les placements comportent différents types de risque et différents degrés de risque. Discutez en avec votre conseiller pour connaître les risques associés à vos placements, la manière dont ils peuvent influencer sur votre portefeuille et les mesures que vous pouvez prendre pour les réduire.

Investisseur, informez-vous!

Pour obtenir des conseils et des outils utiles et d'autres renseignements importants, consultez le Centre des ressources de l'OCRCVM à l'intention des investisseurs, à www.ocrcvm.ca (onglet Investisseurs).

QUI NOUS SOMMES

L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) est l'organisme d'autoréglementation national qui surveille l'ensemble des courtiers en placement et l'ensemble des opérations effectuées sur les marchés des titres de capitaux propres et les marchés des titres de créance au Canada. L'OCRCVM réglemente quelque 200 sociétés de placement et plus de 28 000 personnes d'un bout à l'autre du Canada.